

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°16-2021 : Compte financier 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et R719-95 à R719-104 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) ;
Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 942.7.4ETPT (808.8 ETPT sous plafond et 134 ETPT hors plafond)
- 82 560 506 € d'autorisations d'engagement dont
 - 67 806 108 € Personnel
 - 9 381 228 € Fonctionnement
 - 5 373 169 € Investissement
- 84 724 564 € de crédits de paiement dont
 - 67 814 628 € Personnel
 - 8 994 119 € Fonctionnement
 - 7 915 817 € Investissement
- 82 777 640 € de recettes
- - 1 946 924 € de solde budgétaire.

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 132 847.71 € en report à nouveau créditeur au compte 110 pour la comptabilisation de :
 - 132 817.84 € au titre des financements restants à reprendre suite au transfert des immobilisations à Rennes 1 et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31/12/2019 ;
 - 29.87 € pour régularisation d'amortissements
- 153 917.02 € au compte 119 report à nouveau solde débiteur pour comptabilisation de :
 - 151 104.84 € soit la valeur nette des biens transmis suite au transfert des immobilisations à Rennes et l'UBO après dissolution du CFAUB au 31/12/2019 ;
 - 2 812.18 € pour régularisation d'amortissements
- 43 789.87 € de prélèvement sur réserve au compte 1068 pour la comptabilisation des reversements de solde de trésorerie aux Universités de Rennes 1, Rennes 2, l'UBO et l'IEP suite à dissolution du CFAUB au 31/12/2019 conformément à la délibération du 10/09/2020

- Le solde du compte 119 par le compte 110 pour 153 917.02 €
- - 1 508 543 € de variation de trésorerie
- 2 864 122 € d'excédent sur le résultat patrimonial
- 4 736 588 € de capacité d'autofinancement
- - 38 327€ de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau solde créditeur de l'UBS de 673 533.13 € en réserves.

Article 4 : Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de l'UBS soit 2 861 910.26 € en réserves.

Article 5 : Le Conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice de la Fondation soit 2 211.88 € en réserves.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 26
- Pour : 26
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier
Compte de résultat
Bilan
Annexes